



AUGIGNAC Infos

Bulletin n°21
Janvier 2025

Sommaire

[Pages 1 et 2](#) : mot du maire et impression de Francis Métifeu, conseiller municipal

[Page 3](#) : Voirie

[Page 4](#) : projet d'extension du garage municipal

[Page 5](#) : Des cartes communales au PLUi -H et du côté des écoles

[Pages 6 et 7](#) : Focus sur l'arrivée de la fibre

[Page 8](#) : Un peu d'information sur les limites de propriété publique

[Page 9](#) : Ville et villages fleuris, toujours en action !

[Pages 10 et 11](#) : Des associations dynamiques

[Page 12](#) : A vos agendas et état civil second semestre 2024 et une augignacoise aux JO.

Maison des services publics

3, place de la Mairie
24300 AUGIGNAC

Tél. : 05.53.56.80.12

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	9 h à 12 h 30
Mardi	
Jeu	et
Vendredi	13 h30 à 17 h30

Sur RDV le mercredi (sonner si urgent)

Agence Postale Communale :

Lundi	9 h à 12 h
Mardi	
Jeu	
Vendredi	

Le maire d'Augignac et le conseil municipal ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux

Le dimanche 26 janvier 2025 à 11 heures

au foyer Laurence Gauthier



LE MOT DU MAIRE

Chères Augignacoises et chers Augignacois,

Avec l'ensemble du Conseil Municipal je vous adresse à toutes et à tous mes vœux de bonne et heureuse année et de bonne santé pour cette nouvelle année 2025.

Il ne vous échappe pas que cette nouvelle année sera très certainement marquée par un contexte économique dégradé auquel s'ajoute une instabilité politique depuis la dissolution de l'assemblée nationale en juin et la chute du gouvernement Barnier en décembre dernier.

L'année écoulée a été riche en événements pour notre commune grâce à l'engagement des élus mais également des associations et de leurs bénévoles : repas, fête foraine, feu d'artifice, concours de vélos fleuris, ciné plein air, marché d'automne, spectacle de marionnettes, repas des aînés, concert de Noël à l'église, spectacle et arbre de Noël pour les enfants de la commune, autant d'événements montrant le dynamisme de nos concitoyens.

Du côté des investissements communaux, l'accent a été mis l'année passée sur la voirie, la sécurité

et la rénovation de structures comme la passerelle de la Font du Loup qui va être entièrement refaite.

Plusieurs routes ont été refaites, le détail est donné dans un article spécifique. Ces réalisations, notamment celles qui concernent la sécurité, font beaucoup parler. Je pense aux stops Ce n'est pas une obsession de ma part de mettre des stops à toutes les intersections de la commune. C'est simplement le résultat de démarches de citoyens en mairie qui viennent signaler tel ou tel danger à telle ou telle intersection. Lorsque les signalements deviennent fréquents, la commission voirie s'interroge et observe. Ensuite il est décidé d'implanter des panneaux dont le seul but est de garantir la sécurité des conducteurs et de leurs passagers mais également des riverains là où la vitesse est excessive. Nous continuerons les travaux de voirie en 2025 tout simplement parce que il est important d'intervenir régulièrement sur la voirie communale et intercommunale afin de ne pas être dépassés financièrement par des travaux nécessaires et plus importants sur des chaussées trop dégradées. La commission voirie a identifié les priorités qui seront inscrites en investissement au budget primitif 2025.

Concernant des travaux structurants, nécessaires à plus ou moins long terme, se profile le problème d'écoulement des eaux pluviales dans le bas du bourg et dans la rue des Clédoux. Nous devons être accompagnés par des spécialistes pour trouver la solution la plus adaptée et la moins onéreuse, ce qui relèvera du miracle si les deux peuvent aller de pair.

La restructuration de l'école sera aussi une des priorités mais très certainement lors d'un prochain mandat parce que l'actualité politique ne permet pas d'envisager sereinement un accompagnement budgétaire sur de tels investissements. Ces travaux nécessiteront la mise en place d'une organisation permettant la poursuite de l'enseignement en toute sécurité en transférant très certainement la cantine et les classes dans des locaux provisoires.

La question du maintien de la troisième classe sera également cette année à l'ordre du jour d'autant plus que nous enregistrons une chute du nombre d'enfants à inscrire pour les prochaines rentrées.

Le seul espoir réside dans le fait que les transactions immobilières assez actives sur la commune amènent des familles avec enfants, ce qui ne se vérifie pas à chaque fois.

Parmi les réalisations qui vont marquer 2025, il faut citer l'arrivée de la fibre sur l'ensemble du territoire communal et rappeler qu'à l'horizon 2030 le réseau cuivre sera démantelé d'où l'importance de souscrire à ce système de communication. Un focus sur les informations utiles vous est présenté dans ce numéro.

L'implantation d'un pylône téléphonique accueillant les principaux opérateurs est également prévu pour être opérationnel en fin d'année 2025.

Le projet d'extension du garage municipal auquel va se rajouter un local de stockage associatif, un local dédié à l'association communale de chasse, un chenil municipal et un système de récupération de eaux de pluie avec l'implantation d'une citerne souterraine de 200 m3 devrait se concrétiser cette année. Les demandes de subventions basées sur un montant de travaux de 279 000 € HT sont en cours.

Cette réalisation permettra de dégager des espaces actuellement trop encombrés et pourquoi pas donner une autre destination au local de l'ancienne forge.

L'année 2025 sera la dernière année du mandat. Néanmoins il est important de se projeter dans l'avenir. C'est la raison pour laquelle nous faisons chiffrer un certain nombre de projets dont pourra se saisir la future équipe municipale.

Cette équipe aura fort à faire car aussitôt en fonction, elle devra valider le PLUI-H sans avoir contri-

bué à son élaboration. Il revient à l'équipe actuelle, avec l'appui de la CCPN d'élaborer ce document et 2025 sera l'année de la concertation avec les habitants sur ce sujet. Aussi, je vous invite à participer le moment venu aux réunions qui seront programmées directement sur notre commune mais également sur le secteur.

Comme à l'accoutumée, je cède la parole à un conseiller municipal. Francis METIFEU est un conseiller assidu qui suit en particulier les travaux sur les bâtiments communaux.



Tu effectues actuellement ton second mandat, quels sont les chantiers qui t'ont marqué depuis que tu es aux affaires ?

« Je fais partie de la commission voirie et travaux depuis 2014 et quand nous sommes arrivés, nous avons hérité du chantier de construction de la nouvelle mairie alors que nous n'étions ni à l'origine du projet ni à sa conception. Nous avons dû nous imprégner du concept et nous adapter. Ce chantier m'a marqué.

A suivi la rénovation du foyer rural de la conception à la réalisation finale, puis la réhabilitation de la lagune en 2017 plus en accord avec les évolutions des normes réglementaires et environnementales.

Je garde aussi un bon souvenir des travaux de rénovation de l'église. Je n'oublie pas les travaux de voirie pour lesquels j'essaie d'accompagner au mieux la commission portée par Laurent Pialoux. »

Quel bilan tires-tu de cette expérience ?

« Ça a été une expérience très enrichissante qui m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement d'une commune. On peut dire que c'est assez compliqué mais très intéressant. J'ai eu la chance au cours de ces deux mandats de travailler en équipe où chacun a pu trouver sa place. »

Bernard Bazinet, Maire



VOIRIE



Effondrement de la chaussée rue du cimetière



Tranchée drainante et reprise chemin de Nauvialle



Traversée de la Doue limite Augignac St estèphe



VIC route du marché : montant des travaux 41 652 € dont 17 355 € à la charge d'Augignac sous forme d'un fonds de concours.



La passerelle de la Font du loup en kit

Lors du dernier bulletin, un point d'étape avait été fait sur l'avancement de la réalisation de la programmation voirie pour l'année 2024.

Celle-ci a pu être menée à bien. Le dernier chantier était la réfection de la partie de la route du marché, du croisement avec le chemin blanc jusqu'à la limite de la commune. Cette intervention a permis le renforcement des bas-côtés, la réfection de la bande de roulement de cette voie et la reprise de l'ensemble du carrefour central du « Maine du Bost ». Cette voie très utilisée lors des jours de marché à Piégut a retrouvé un état satisfaisant assurant la sécurité des usagers.

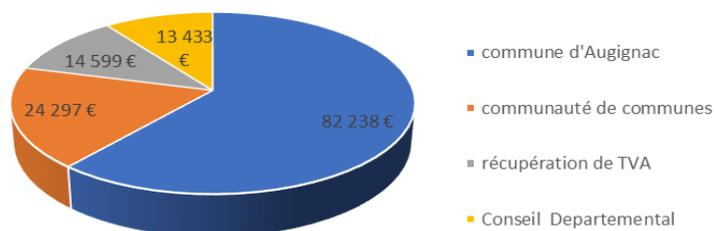
L'ensemble des travaux de voirie sur la commune a coûté en 2024 la somme de 134 567 €.

Cette réunion nous a permis de faire un point sur nos réalisations 2024 et de nous projeter sur la programmation 2025. Celle-ci sera chiffrée durant le premier trimestre afin de pouvoir la confronter aux exigences de la commission finances.

Concernant les voies intercommunales, un nouveau dispositif de marché sera mis en place en début d'année (marché triennal subséquent à bon de commande). Nous sommes dans l'attente de la validation de ce marché pour proposer notre programmation.

Il a été aussi évoqué la réfection de la passerelle du chemin de randonnée de Font-de-Pique et la reprise du passage sur la Doue limitrophe entre St-Estèphe et Augignac.

répartition du financement des 134 567 €



En complément des interventions programmées, nos agents techniques ont assuré la continuité des interventions pour de petites réfections (enrobé à froid sur les nids de poules, mise en place de matériaux sur les chemins les plus fréquentés). Ils ont réalisé les fauchages et éparages des banquettes et talus.

Tout au long de l'année, ils ont été présents en première intention pour la mise en sécurité d'événements exceptionnels sur nos routes (effondrement de chaussée route du cimetière, effondrement de maison et écrasement de bas-côtés aux Chadauds, chutes d'arbre...).

2024 se termine et 2025 s'annonce. La commission voirie et travaux s'est réunie en novembre dernier.

Pour ce qui est de la passerelle de Font-de-Pique, nous vous informons que le chemin sera fermé au passage à partir du 21 janvier pour une durée de deux semaines par arrêté municipal. Tous les éléments nécessaires à sa réfection sont stockés à l'atelier municipal en attendant l'intervention de l'entreprise ESA pour la mise en place lors de la fermeture annoncée.

Pour ce qui est de la traversée de la « Doue », après constat et préconisation du syndicat de rivière (SYMBA) et étude de l'ATD (Agence Technique Départementale), le chiffrage de la réfection d'un nouvel ouvrage aura lieu au premier trimestre pour une mise en place au cours du premier semestre.

Laurent Pialhoux

PROJET D'EXTENSION DU GARAGE MUNICIPAL

Le projet d'extension du garage municipal avec la création de deux espaces associatifs sera réalisé en 2025

Dans le programme municipal présenté aux électeurs en 2020, nous avons évoqué la création de locaux destinés aux vestiaires du foot et aux associations communales. Cela permettait de créer à la fois des espaces dédiés au sport et à la convivialité mais également de répondre aux besoins d'espaces de stockage et ainsi de désengorger les espaces existants.

La Covid est passée par là, l'association de foot a arrêté ses activités. Nous avons néanmoins rénové à moindre coût les vestiaires puisque nous avons l'opportunité d'accueillir les U15 de l'association sportive Nontron/Saint-Pardoux. Faire vivre ce stade est un des objectifs que s'est fixé le conseil municipal.

Dans le même temps la municipalité a été sollicitée par l'association communale de chasse, laquelle évoque des besoins de locaux au risque de ne plus pouvoir assurer son activité à moyen terme. L'ACCA a recherché activement des locaux mais les démarches sont restées infructueuses.

L'ACCA a pour mission première la régulation des populations de grand gibier et de nuisibles.

A ce titre, elle contribue à diminuer un certain nombre de risques : les nuisibles qui attaquent les volailles, le gibier qui détruit les jardins, les espaces verts, les

cultures agricoles ; le grand gibier qui traverse les routes et crée des dommages aux véhicules et parfois aux conducteurs et passagers.

Après plusieurs débats en conseil municipal et plusieurs rencontres avec les dirigeants des associations, nous avons demandé une étude à l'ATD. Le projet évoluant nous nous en sommes remis à un architecte qui nous a présenté un projet d'ensemble.

A côté du garage municipal actuel qui est d'une surface de 235 m², sera accolé un bâtiment de 135 m² qui sera partagé entre lieu de stockage associatif, espace de convivialité et atelier de découpe. Y seront intégrés le petit chenil municipal et une citerne de récupération des eaux de pluie de 200 m³.

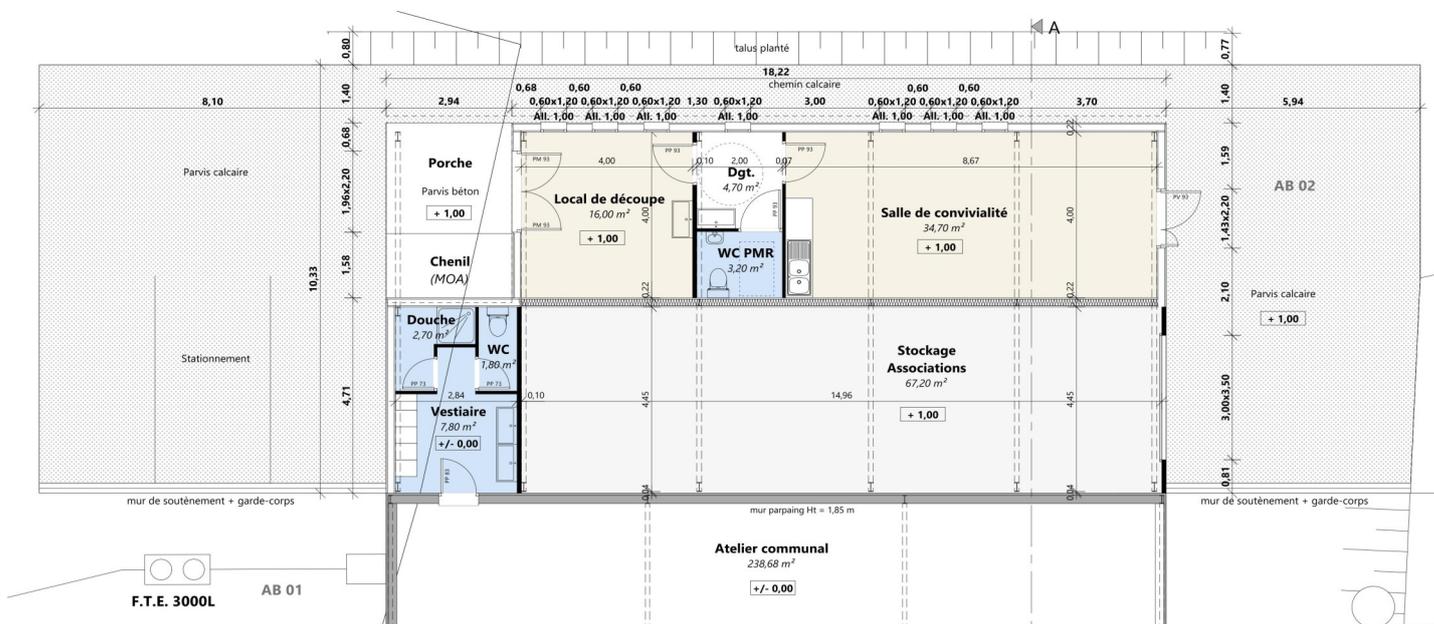
Le garage municipal se verra agrandi par le transfert du bloc sanitaire/douches avec des accès privatifs de part et d'autre. Une convention d'utilisation et de participation financière sera élaborée avec les associations utilisatrices.

Le rétro planning indicatif est le suivant : dépôt du permis de construire en janvier 2025, appels d'offres et consultations en mars-avril, analyse des offres en mai, préparation et démarrage des travaux en juin/juillet, réception en janvier 2026. Le tableau financier est également indicatif puisqu'il peut être soumis à des variations au moment des conclusions des marchés. Les recettes sont également indicatives, toutefois elles ont fait l'objet de demandes officielles appuyées. (*voir ci-contre)

Coût prévisionnel	montant HT
estimation travaux	279 000 €
maîtrise d'œuvre	36 270 €
mission SPS (sécurité et protection de la santé)	3 320 €
mission CT (contrôle technique)	2 800 €
assurance dommage ouvrage et publicité	2 500 €
total HT	323 890 €
TOTAL TTC	388 668 €

Plan de financement prévisionnel

FCTVA	39 153 €
* DETR (Etat) 20 %	55 800 €
* Département (projets communaux) 15%	41 850 €
* Agence de l'eau	3 000 €
autofinancement commune	48 865 €
emprunt	200 000 €
TOTAL	388 668 €



Des cartes communales au PLUi-H

Le PLUi-H sera validé par les élus au second semestre 2026 pour une entrée en vigueur en 2027.

Ce document d'urbanisme sera ensuite modifiable mais à la marge et doit permettre de se projeter jusqu'en 2042.

La phase de préparation à laquelle vos élus communaux participent activement est donc essentielle.

Je vous invite à lire le bulletin de la CCPN qui est joint à notre bulletin municipal.

Les pages 14 à 17 présentent l'état d'avancement de la procédure jusqu'à l'adoption définitive de ce nouveau document d'urbanisme qui remplacera en 2027 sur les 28 communes formant la CCPN, les cartes communales existantes comme à Augignac ou les PLU comme à Piégut-Pluviers ou Nontron.

Nous entrons dans la phase de traduction réglementaire du projet de territoire jusqu'à l'automne 2025. La concertation avec le public court jusqu'à ce terme. Des séminaires élus et des ateliers de définition de zonage sont organisés par secteur. Une réunion publique aura lieu courant 2025 en présence des techniciens qui accompagnent les élus dans ces phases de construction.

Nous savons d'ores et déjà qu'il existe un fort enjeu de réduction de l'espace constructible par rapport aux cartes communales actuelles, qu'il n'y aura aucune corrélation entre la consommation de l'espace et l'augmentation de la population.

La carte communale indiquait là où il pouvait y avoir ou pas des constructions. Le PLUi-H indiquera pour qui et pourquoi il pourra y avoir des constructions et de quelle façon (alignements, retrait ou limite de propriété, surface des espaces de jardin et distance entre les habitations, prescriptions graphiques, etc...). Les projets industriels, artisanaux ou touristiques seront pris en compte et peuvent déjà faire l'objet d'anticipation grâce aux

boîtes de concertation disposées en mairie ou bien par mail à concertation@ccpn.fr

Nous avons pris connaissance de la surface constructible sur l'ensemble des 28 communes : 78,35 hectares dont 44,42 hectares consacrés à l'habitat et 31,03 hectares consacrés à l'activité. Par ailleurs sur ces 78,35 hectares, 17,77 hectares seront positionnés sur Nontron et ses abords. Nous avons l'opportunité de faire partie de ces fameux abords puisqu'ils sont définis par leur accessibilité depuis Nontron en 10 minutes en voiture, opportunité dont il faut se saisir pour le développement de notre commune sur la période 2027/2042.

Bernard BAZINET



Du côté des écoles du RPI Augignac-St Estèphe

école d'Augignac			école de St Estèphe	
classe de Mme Meunier	classe de M Fazilleau	classe de Mme Bourinet (directrice)	Classe de Mme Gonzales-Verdier et Mme Ripochaud	classe de Mme Chaminade (directrice) et Mme Lempereur-Titeux
18 élèves (9 PS et 9 MS)	15 élèves (4 GS et 11 CP)	13 élèves (5 GS et 8 CE1)	15 élèves (8 CE2 et 7 CM1)	17 élèves (5 CM1 et 12 CM2)

Nous constatons une baisse continue des effectifs. Le passage sous la barre des 80 élèves est un signe inquiétant pour le maintien de 5 postes sur le RPI. Le départ de 12 élèves en sixième ne sera pas compensé numériquement par les nouvelles inscriptions à la rentrée de septembre 2025.

Parmi les nombreux projets, on peut noter le moment culturel soutenu par les deux municipalités dans le cadre de « ren'conte à ciel ouvert » en octobre 2024 et les séances piscine pour les élèves de la Grande Section au CM1 les ven-

dredis du 7 janvier au 18 avril 2025 ainsi que le financement des adhésions à l'USEP (sport scolaire) par l'amicale laïque.

Chaque école a aussi ses projets spécifiques : cinéma, balle ovale, interventions de l'infirmière scolaire sur le sommeil, les risques domestiques et le petit déjeuner et un projet « design et métiers d'arts » du PEMA et « école et cinéma » pour St Estèphe ; et pour Augignac : interventions de l'infirmière scolaire en GS /CP sur « l'hygiène bucco-dentaire », « le OUI/ NON » et « les risques domestiques » et « la bouche » auprès des CE1.

FOCUS SUR L'ARRIVEE DE LA FIBRE :

Le réseau public de fibre optique est en cours de déploiement sur la totalité de la commune.

Pour mémoire, Périgord Numérique réalise la conception et la construction du réseau fibre tout en étant actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (NATHD) à qui il confie une délégation de service public pour l'exploitation, la commercialisation et la maintenance du futur réseau fibre optique.

N'oublions pas que le réseau cuivre disparaît à l'horizon 2030.

L'élagage garantit l'accès de tous au service public de la fibre. La végétation qui endommage le réseau par chute d'arbres, de branches ou frottement sur les câbles, qui empêche sa maintenance ou le raccordement d'un usager à la fibre est une cause importante de service de téléphone ou d'internet dégradé voire coupé.

Article L.51 du code des postes et des communications électroniques : les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage sont accomplis par le propriétaire du terrain, (...) que le réseau soit implanté sur la propriété ou non et, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public.

Si le propriétaire ne réalise pas les travaux d'élagage, ce même article autorise, après notification au propriétaire et au maire, l'exploitant du réseau à procéder aux opérations d'entretien aux frais du propriétaire.

Les propriétaires des arbres et de toute végétation sont responsables de leurs entretiens.

Un réseau coupé par une branche engage la responsabilité du propriétaire de l'arbre.

Dans le cadre des contrats d'assurance habitation, la responsabilité civile du propriétaire peut prendre en compte les dommages causés par ses arbres. Il est fortement conseillé de se renseigner auprès de son assureur.

Quelques conseils en Information-Prévention et quelques adresses utiles :

Pour contacter Périgord Numérique : <https://www.perigordnumerique.fr/contact/>

Pour connaître l'avancée des travaux : www.perigordnumerique.fr

Pour savoir si on est éligible : www.nathd.fr/eligible

Pour une demande d'adduction (maison neuve ou bâtiment jamais raccordé au cuivre) : <https://nathd.fr/adduction/>

Pour une question sur le raccordement : <https://nathd.fr/raccordement/>

Pour signaler un incident sur la voirie (poteau, câble, armoire ...) : <https://nathd.fr/declarer-un-dommage-reseau/>

● Tout savoir sur l'adduction pour le passage de la fibre

Pour raccorder une habitation à la fibre, un passage doit permettre d'acheminer le câble de fibre optique entre le point de branchement au réseau situé dans la rue (sur un poteau ou en souterrain) et le point de pénétration de la fibre dans l'habitation. Il s'agit d'une adduction.

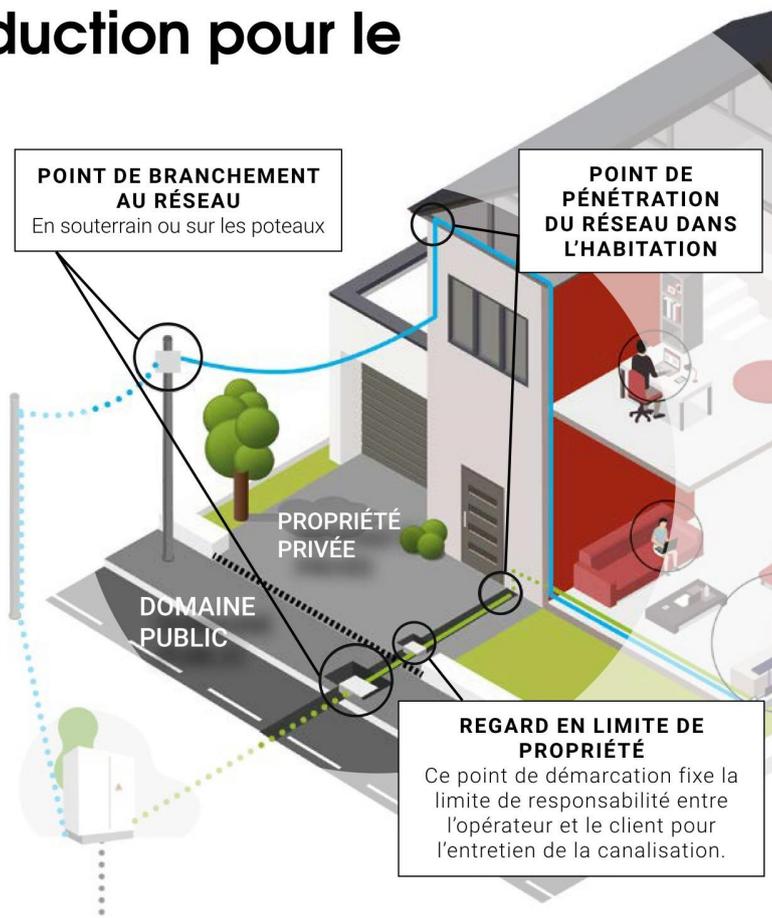
Généralement, le câble fibre utilise l'adduction existante du câble cuivre.

Si l'adduction n'est pas utilisable (quand le fourreau est cassé ou bouché par exemple) ou si elle n'existe pas (quand elle est en pleine terre ou quand l'habitation n'a jamais été raccordée au réseau téléphonique ou qu'il s'agit d'une construction neuve), des travaux de réparation ou de création sont nécessaires.

Sur le domaine public, dans la rue, les travaux d'adduction reviennent aux collectivités.

Sur la propriété privée, dans le jardin, les travaux sont à la charge du propriétaire comme pour les autres réseaux de téléphonie, d'eau et d'énergie.

Une fois que l'adduction est utilisable sur le domaine public et sur la propriété privée et que l'habitation est éligible à la fibre, le raccordement est possible. Il est réalisé par l'opérateur fibre de l'utilisateur qui a souscrit un abonnement à la fibre.



● Caractéristiques de l'adduction fibre souterraine sur la propriété privée

L'adduction souterraine permet le passage de la fibre du point de branchement optique jusqu'à l'habitation. Elle doit posséder les caractéristiques suivantes pour répondre aux normes en vigueur.

Le fourreau vert pour le passage de la fibre



La couleur verte est importante, car chaque réseau possède une couleur d'adduction différente afin de pouvoir les distinguer. Le vert est dédié aux réseaux de télécommunication.

2 fourreaux, dont un de réserve, doivent être posés pour l'adduction fibre d'une habitation individuelle.

Fourreau en polyéthylène de couleur verte conforme à la norme NF EN 61386-24 :



Les autres réseaux



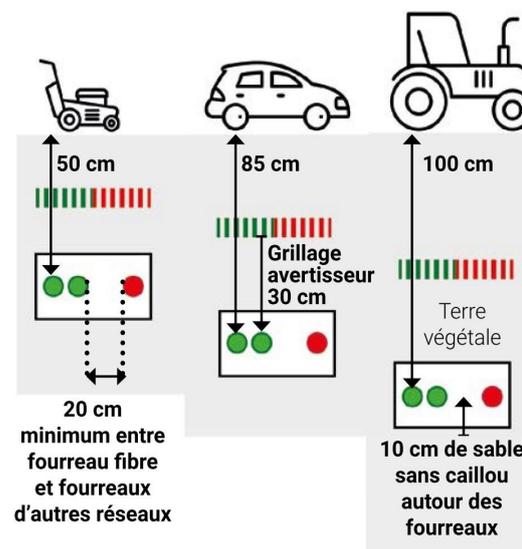
Les tranchées



Les tranchées pour l'adduction fibre doivent respecter une profondeur minimale de 50 cm.

Lorsqu'un fourreau d'adduction fibre longe ou croise le fourreau d'un autre réseau, une distance minimale de 20 cm doit exister entre leurs points les plus rapprochés.

Un grillage avertisseur de couleur verte doit être posé à 30 cm au-dessus des fourreaux fibre.

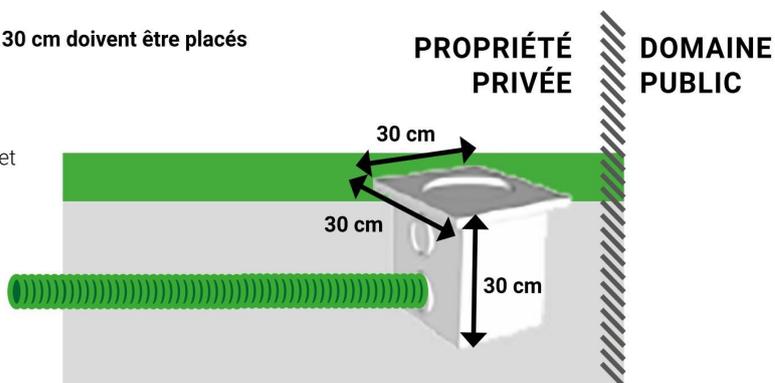


Les regards



Des regards de dimension minimum 30 x 30 x 30 cm doivent être placés sur le trajet du fourreau, à différents endroits :

- en limite de propriété privée (la validation de l'emplacement avec NATHD est nécessaire),
- lorsque la distance entre la limite de propriété et l'habitation est supérieure à 40 mètres,
- à chaque changement important de direction du fourreau et/ou tous les 50 mètres,
- au pied de l'habitation, juste avant le point de pénétration du réseau dans celle-ci.



Pour plus de renseignements : www.nathd.fr

0 806 806 006

Service gratuit + prix appel



UN PEU D'INFORMATION SUR LES LIMITES DE PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

Notre commune est dotée d'un réseau de voirie publique dont le linéaire est composé de 36 km de voie, dont 21 km de compétence communale et 15 km de compétence intercommunale. Nous devons intervenir régulièrement sur l'ensemble de ces voies et leurs emprises :

Reprise de chaussée et de son assise

Installation de bordure

Reprise ou installation de fossé ou système de drainage de chaussée

Gestion de la végétation (passage de l'épareuse et de la banquetteuse)

Installation et entretien de la signalisation routière.

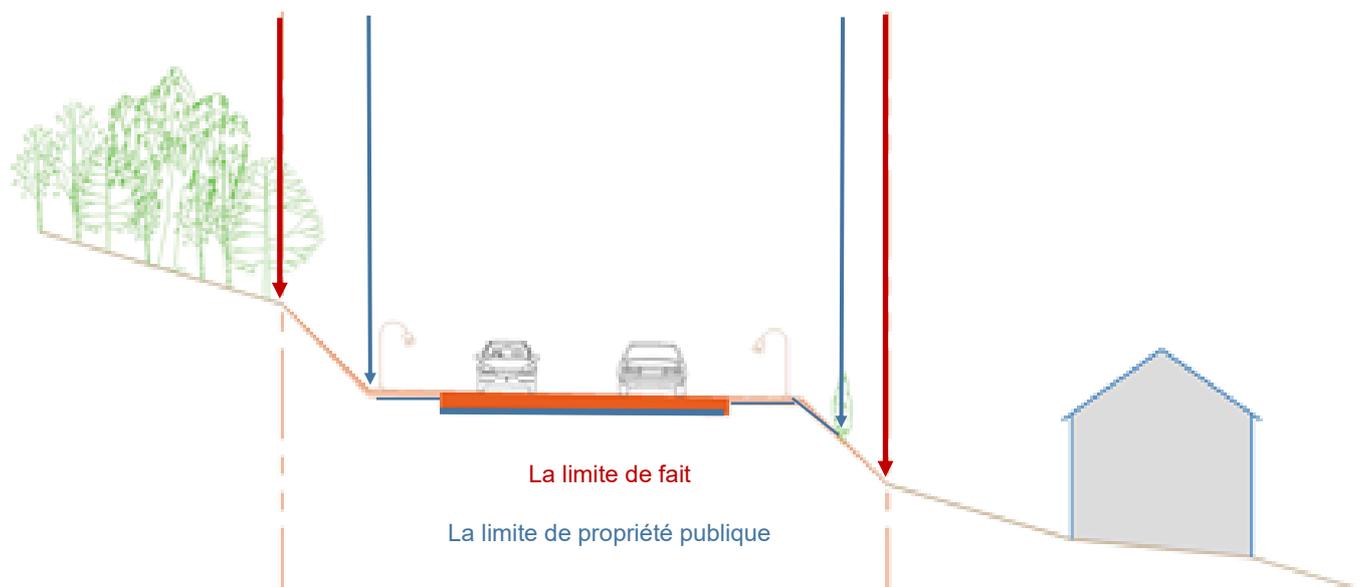
Elagage d'ouverture de voute forestière (afin d'assainir la chaussée).

Installation et entretien par les différents opérateurs des réseaux publics

L'ensemble de ces interventions est réalisé dans le but du maintien et de l'entretien des voies de circulation publiques dans les meilleures conditions pour les usagers.

Si l'ouvrage public n'a pas été réalisé dans l'emprise exacte de la propriété de la personne publique, la limite de fait et la limite de propriété seront différentes.

La limite de la zone d'intervention est expliquée et schématisée dans le croquis suivant :



Limite de fait

La **limite de fait** correspond à la **limite de l'ouvrage public routier, y compris les accessoires et dépendances qui concourent à son affectation à une utilité publique** (ce sont par exemple le mobilier urbain, les accotements, les trottoirs, les talus de soutènement, etc.). La limite de fait se constate au moment de la délivrance de l'arrêté. Elle peut donc évoluer au

cours du temps si la configuration des lieux et de l'ouvrage public venait à changer.

L'arrêté d'alignement individuel constatant la limite de fait de l'ouvrage public est un acte déclaratif. Il n'a pas vocation à définir ni à changer la limite de propriété entre la parcelle privée et la propriété de la personne publique.

Limite de propriété publique

La **limite de propriété** correspond à la **limite de l'emprise foncière appartenant à la personne publique et sur laquelle sont assis ses ouvrages**. Elle est définie à partir des titres, plans, décisions et tout autre document permettant d'apprécier l'emprise foncière appartenant à la personne publique. Sans mutation de propriété, la limite de propriété ne peut donc évoluer au cours du temps.

En cela, nous rappelons que la police du maire doit assurer la sécurité de circulation sur les voies de la commune, c'est pourquoi dans l'application de ses obligations, les services communaux signalent par écrit régulièrement des interventions de mise en sécurité à réaliser par les riverains. Ces courriers ne sont pas péremptoires mais sont la première étape nécessaire aux signalements de problème de sécurité par l'autorité administrative.

Cette première étape est faite pour engager et officialiser une démarche bienveillante et amiable de mise en place d'une solution.

Les articles 2212-1 et -2 (Code Général des Collectivités Territoriales) chargent le maire de la police municipale, l'article 116-2 5 (code de la voirie routière) encadre les plantations en limite de domaine public, l'article 2212-2-2 (CGCT) conforte la police du maire dans la mise en œuvre de l'obligation d'élagage sur le domaine public **pour la sûreté et la commodité de la circulation**.

Villes et villages fleuris : toujours en action !

Les bénévoles du mardi matin et jeudi après-midi et l'équipe de VVF (Villes & Villages Fleuris), vous présentent leurs meilleurs Vœux pour l'année 2025.

Un petit tour des projets réalisés au cours du deuxième semestre 2024 :

Grâce à une météo assez pluvieuse cet été, nos plantations se sont bien développées. Nous essayons de nettoyer, planter, modifier les massifs en fonction du lieu, de l'exposition, des plantes disponibles et de nos envies.

En septembre nous avons coupé, égrainé les lavandes de l'église, mis en sachets les graines afin de les vendre au profit du Téléthon. Ainsi, nous avons récolté 129 euros... Beau travail des bénévoles et toujours dans la bonne humeur !

En novembre, quand les fleurs annuelles ont commencé à végéter, nous avons mis un peu de couleur dans nos massifs : pensées, bruyères, choux, cyclamens...

Nous avons eu une formation rues et ruelles fleuries par le pôle « Paysage et Espaces Verts » du conseil départemental à Saint Jean de Côte afin de nous présenter le travail réalisé dans différentes communes de Dordogne et de nous informer sur les aides proposées, les plantations à privilégier, etc... Formation toujours aussi intéressante et réconfortante. Merci Bruno Dieuaide et Carole Dartencet.

Depuis quelques mois Pierre Sansonnet, agent intercommunal attaché à Augignac, nous aide. Il apporte le matériel, la sécurité et l'énergie nécessaires à nos projets. Nous avons aussi demandé à Etienne Barteau, qui, ne l'oublions pas, fut à l'origine du projet dès 2014, ses conseils précieux pour répondre à nos questions. Il va revenir nous aider et nous former ponctuellement.

Nous avons aussi nettoyé l'ancien mur à l'entrée d'Augignac pour planter des annuelles. Comme nous avons des bénévoles « acharnés » et méticuleux, le mur va bientôt retrouver son panache d'antan, nous terminerons le chantier le samedi 18 janvier au matin.

Nous sommes aussi passés voir les habitants de la rue du Périgord Vert pour leur demander s'ils souhaitaient avoir des plantes grimpantes le long de leur façade. La végétalisa-

tion de la rue permettra d'égayer la traversée du village.

Nos projets pour le premier semestre 2025 :

Poser des bancs au jardin des souvenirs, à l'église et au lavoir.

Préparer les réserves le long de la rue du Périgord Vert. Nous passons voir les habitants afin de leur faire choisir les plantes et les supports qu'ils aimeraient avoir et en fonction des possibilités, la mairie creusera des petits trous (réserves) pour planter.

Poser des supports afin d'attacher les plantes le long de la rue principale.

Végétaliser le mur le long du cimetière, espace très minéral. Le pôle paysage, en l'occurrence Bruno Dieuaide, va nous faire des propositions de plantes et d'aménagement.

Nous allons aussi poursuivre notre travail collaboratif avec les écoles en fabriquant des bombes à graines, en nettoyant les parterres autour de l'école et en plantant avec les élèves.

Les enseignants souhaiteraient avoir un espace jardin pour chaque classe. Nous pensons à des bacs en bois hors sol avec si possible un arrosage automatique pour permettre une meilleure gestion de l'eau... On va réfléchir au projet afin de les aider et si possible leur faire une proposition.

Enfin, dès le printemps, il nous faudra entretenir les espaces déjà implantés. Nous profitons aussi de cette période pour préparer dans la serre de nombreux plans réalisés par nos récoltes de graines d'automne !

Notre équipe de bénévoles s'agrandit, n'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Merci à vous généreux donateurs, vos plantes trouvent toutes des espaces dans la commune !

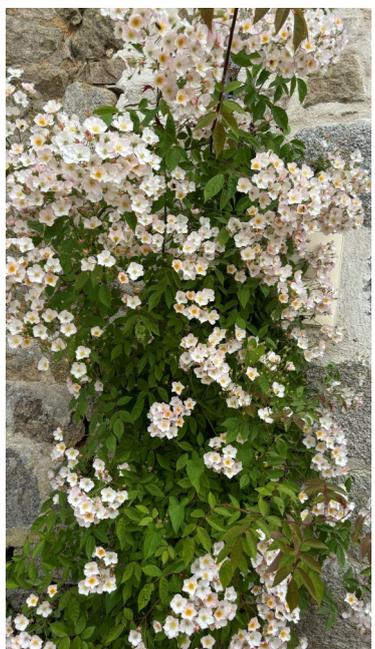
Les projets ne s'arrêtent pas à nos projets ! Vous avez des idées ? Vous avez envie de venir nous aider, vous avez des compétences à partager ? Faites-vous connaître !

Nous sommes tous et toutes toujours aussi motivés pour la nouvelle année 2025.

Vous pouvez nous rejoindre sur : whatsapp « VVF augignac » ou pour nos rendez-vous sur : messenger « Au' Mains Vertes »



Réfection du mur entrée Piégut



Rosier liane grimpant rue du Périgord Vert

Exemple de plantation réalisée dans les trous effectués dans les trottoirs (réserves) avec l'accord des propriétaires des murs et en tenant compte de la sécurité pour les piétons.

DES ASSOCIATIONS DYNAMIQUES

Une asso bien vivante : l'ACLA

Les six derniers mois de l'année 2024 ont été denses et riches pour l'Association Culture et Loisirs d'Augignac.

Sur le plan sportif, les séances de Marche Nordique Découverte du lundi (18 h30 à 20 h00) et de Marche Nordique Loisirs du jeudi (19 h00 à 20 h30) comptent 35 marcheurs. Cette section accueille de nombreux débutants qui veulent découvrir une activité de pleine nature dans une ambiance conviviale. Ces séances sont encadrées par trois animateurs, bientôt rejoints par cinq adhérents qui vont passer leur brevet en début d'année 2025. Quelques-uns de nos sportifs se sont confrontés pour la première fois à la compétition chez nos amis de Nieul sur Mer (17) et ont remporté de très belles places d'honneur dont deux podiums.

Les randonnées pédestres à la découverte de notre patrimoine ont lieu une fois pas mois le samedi après-midi. Elles rencontrent toujours un franc succès avec à chaque fois de belles surprises qui font le charme de notre région. Ces randonnées se terminent par une collation où quelques-un(e)s de nos adhérent(e)s expriment leur talent de pâtissier(e)s... Miam !!!

Sur le plan culturel, le cinéma en plein air, organisé avec l'aide des bénévoles du Comité des Fêtes d'Augignac mais aussi grâce à une participation financière de la Mairie d'Augignac, a été une réussite. Plus de 400 personnes se sont déplacées pour voir le succès cinématographique de l'année 2024, à savoir « Un petit truc en plus ». Depuis plusieurs années, le bureau de l'ACLA rêvait de créer une animation au Jardin Public en accueillant des Food-Trucks pour faire vivre cet espace. Tous ceux qui ont vécu cet événement, en cette belle soirée d'été, au son d'un groupe musical, entourés de leur famille et amis, en gardent un souvenir inoubliable.

L'ACLA n'a pas oublié les plus jeunes, avec sa « Balad'en Conté », qui a eu lieu en septembre, gratuite pour les enfants. Imaginez vous, accompagnés de deux conteuses sur le chemin de Roche Eside, à travers la forêt et les chaos granitiques, pour vous laisser conter des histoires extraordinaires... Alors notez bien le rendez-vous pour septembre 2025.

Et enfin, pour clôturer la saison, le « Concert de Noël » qui a eu lieu en l'église d'Augignac le 15 décembre, a regroupé une centaine de personnes pour écouter le groupe musical « Sacré Duo » ainsi que la Chorale de Brantôme. Ce spectacle a permis également de remercier les nombreux donateurs qui ont participé financièrement aux travaux de l'Eglise via la collecte de la fondation du patrimoine. Le vin chaud qui a clôturé le concert a été bien apprécié par les nombreux participants.

Le marché d'Automne et le Téléthon : un bel exemple de vivre ensemble

Grâce aux bénévoles très actifs, bien guidés par le bureau du comité des fêtes et plus particulièrement par son président, Vincent MARENDA, la manifestation de cette année a été un réel succès !

Le comité a ainsi pu faire un don de 1 000 euros au Téléthon ! Bravo donc à l'engagement de cette belle équipe. Il y a une quarantaine de bénévoles de tout âge...N'hésitez pas à rejoindre la troupe si le cœur vous en dit !



Après la récolte des pommes quelques jours avant, le jus de pommes a pu être fabriqué.



La préparation de la pâte la veille puis la fabrication des crêpes suivie de la vente au profit du téléthon a occupé du monde !



Les randonneurs et les coureurs ont pu découvrir les parcours de l'ACLA, balisés par Jeff et Gilou, toujours au profit du téléthon.



Après l'exposition de voitures anciennes et un vide-grenier réussi, ceux qui le voulaient ont pu déguster un bon repas autour des boudins préparés par les bénévoles du comité des fêtes.



Le club du 3ème âge accueille tous ceux qui le souhaitent le jeudi de 14 h à 17 h au foyer rural. Sont proposés des jeux de cartes et de société mais aussi des moments conviviaux autour d'une bonne table.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous adresser au bureau : Mme Pinel Catherine (présidente), Mme Bonnerot Michèle (trésorière) ou M Peyrazat Pierre (secrétaire)

Se renseigner en mairie.



RETOUR sur 2024



Le foot revient à Augignac : le 14 septembre, M le Maire et Sébastien ont donné le coup d'envoi !!!



Merci à l'amicale laïque qui œuvre pour les élèves de nos écoles.



L'ACCA (Société de chasse) œuvre à réguler la population de sangliers.

Contact : M Sébastien Doumain
06 88 95 09 84



Vous avez envie de bouger ?

Rejoignez l'AGV !

Contact : Mme JULIEN

06 65 24 15 74



Le spectacle pour les enfants de la commune avec l'arrivée du Père Noël pour le grand plaisir de M le Maire !



Le traditionnel repas des aînés a eu lieu le 1^{er} décembre dans une ambiance festive.

A VOS AGENDAS Premier semestre 2025

Tous les lundis et jeudis soir : marche nordique de l'ACLA

Tous les mardis soir (à partir du 7 janvier) : gymnastique volontaire

Tous les jeudis matin (à partir du 9 janvier) : gymnastique volontaire

Tous les jeudis après-midi (à partir du 9 janvier) : club du 3ème âge

Le dimanche 26 janvier à 11 heures : Vœux de la municipalité au foyer rural

Le dimanche 2 février de 8 h à 12 h : vente de crêpes pour l'amicale laïque, place de la Mairie

Le dimanche 6 avril à 12 h : repas choucroute de l'A G V au foyer rural

Le samedi 3 mai à partir de 18 h : randonnée gourmande de l'amicale laïque à Augignac

Le vendredi 13 juin à 18 h 30 : spectacle des enfants et moules/frites de l'amicale laïque

Etat-Civil second semestre 2024

Naissance

ROLLIN Milaya née à LANGON (Gironde) le 07 juillet 2024 de Saïla Myriam STEINBACH et de Sanson Louis ROLLIN

Mariage

Juliette Emilie LEFEVRE et Aurélien Henri TRIGER le 20 juillet 2024 (Le Point du Jour)

Décès

PRIEURET Yvonne veuve de Adrien PUYRAZAT décédée le 18 septembre 2024

TURCO Noëlle née MERCET décédée le 02 novembre 2024

Et hors commune :

Fabien CHEMISON décédé le 08 octobre 2024

Marie Adrienne LAVOIX veuve de Jean Eugène BAUDY décédée le 28 octobre 2024

AUGIGNAC PRESENT AUX JO



Sportive depuis son plus jeune âge, Laura ALLAFORT, kinésithérapeute, Augignacoise depuis 2021, s'est passionnée pour la course à pied, il y a moins de 2 ans.... Les Jeux Olympiques se déroulaient à Paris en 2024 et pour la 1ère fois dans l'histoire des JO, une épreuve était ouverte à tous : le « Marathon pour Tous »42,195 km ! Pour Laura, une opportunité unique à ne pas manquer !

de la chance incroyable que j'ai eue de vivre ces Jeux de l'intérieur.... Peu importe le marathon couru, c'est quelque chose d'extraordinaire à vivre. C'est un accomplissement en soi, un projet à réaliser individuellement...Le résultat est forcément une fierté personnelle. Coureur ou non, tout le monde peut s'y mettre à condition d'entraînement et d'assiduité. C'est une très bonne école de la discipline, de la rigueur et de l'humilité. »



Voici le ressenti de Laura au sujet de cette course :

« J'ai été sélectionnée par tirage au sort en mai, soit 3 mois avant le début de l'épreuve, orchestrée pour le 10 août. C'était un timing très court pour se préparer à un tel challenge : par chance, j'avais couru mon tout premier marathon (pour fêter mes 30 ans) en avril dernier. J'avais donc un peu d'entraînement dans les jambes !

Le marathon débutait à 21 heures, sous une chaleur accablante : conditions inhabituelles pour un tel effort. Mais l'ambiance était tellement exceptionnelle que c'est un détail vite oublié. Et puis, courir dans Paris « by night » était une expérience inédite. Tout le monde était euphorique. Beaucoup, beaucoup de personnes nous encourageaient le long du parcours, et ce jusqu'au milieu de la nuit, même jusqu'à l'arrivée. J'ai ressenti beaucoup d'excitation et d'émotions pendant cette course.

Les JO de Paris ont été un réel succès et ce marathon est un des ses événements les plus marquants. Je me rends compte

Le présent bulletin municipal est édité par la commune d'Augignac

Responsable de la publication :

M. Bernard BAZINET, Maire

Conception :

Pierre PEYRAZAT, Bernard BAZINET, Cécile GRASSET, Monique JULIEN, Laurent PIALHOUX, Francis METIFEU, Sylvie LEVECOQ

Photos :

Commune d'Augignac, Cécile GRASSET, Bernard BAZINET, Pierre PEYRAZAT, Monique JULIEN, Laurent PIALHOUX et les associations de la commune

Distribution :

Les conseillers municipaux

Impression : Imprimerie PEYRONNET